

## Délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire

Séance du 2 mars 2026

### 1 - ADOPTION du COMPTE de GESTION 2025 de l'AGENCE

L'an deux mille vingt six, le deux mars à dix sept heures quarante cinq, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 9 février 2026, s'est réunie en présentiel à l'Hôtel du Département, sous la Présidence de M. François DAUGERON.

Etaient présents : 67 membres sur 227

Ont donné pouvoir : 24

#### Collège « Département » :

BLONDEAU Gérard à DAUGERON François

#### Collège « Communautés de Communes » :

CdC Levroux Boischaud Champagne : PESSON Jean-Louis à DOUCET Claude - CdC Ecueillé-Valençay

#### Collège « Communes » :

Anjouin : LEPREUX Jacques-Henri à CHARRET Thierry - Méobecq

Badecon-le-Pin : BROGGI François à MULTON Jean-Michel - Lureuil

Bommiers : ALLOUIS Bernard à FOULATIER Bernard - Montchevrier

Bouges-le-Château : BRIENT Michel à DENIS Christian - Lurais

Brives : MALOU Bruno à ETIENNE Jean-Claude - Liniez

Buxières d'Aillac : GUENIN Didier à BROUARD Lionel - Ciron

Cluis : BRISSE Aymeric à BEIGNEUX Pascal - Clion-sur-Indre

Cuzion : PROT Gérard à ALAPETTITE Claude - Montlevicq

La Châtre l'Anglin : REDON Gilles à ROY Jean-François - Lye

La Pérouille : BRUNET Céline à PREL Jean-Jacques - Verneuil-sur-Igneraie

La Vernelle : BROSSIER Annick à FLAGEL Michel - Tendu

Le Magny : DÉFOUGERE Gérard à DAUDON Daniel - Crevant

Lourouer-Saint-Laurent : CHAUVIN Amélie à AUROUX Karine - Saint-Christophe-en-Boucherie

Luçay-le-Mâle : LEGER François à CHARASSON Patrick - Feusines

Mézières-en-Brenne : CAMUS Jean-Louis à BRUNEAU Michel - Vendoeuvres

Obterre : PROUTEAU Jacques à SACHET Bertrand - Gournay

Pommiers : GOURINAT Alain à LLORENS Béatrice - Le Menoux

Reuilly : GUESNARD Yves à BARBOUX-MALET Christelle - Sembleçay

Saint-Christophe-en-Bazelle : DION Bruno à DEL MORAL Antoine - Coings

Saint-Denis-de-Jouhet : CUTARD Pascal à DUVERGNE Didier - Luant

Saint-Lactencin : VERDON Cédric à LAFONT Jean-Marc - Mers-sur-Indre

Vigoux : PIPEREAU Brigitte à MARCQ Jean-Louis - Sainte-Gemme

Etaient absents excusés : 136

BOCR

Le Président présente le compte de gestion de Monsieur le Comptable Public qui paraît en tout point régulier. Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, par 91 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante :

### L'Assemblée Générale Ordinaire

Considérant que le quorum est atteint,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte de gestion pour l'exercice 2025,  
Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

**Décide :**

**Article Unique :** Le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion 2025 du Comptable Public de l'Agence Technique Départementale 36 sont arrêtés comme suit :

Recettes de fonctionnement :	304.689,00 €
Dépenses de fonctionnement :	318.487,44 €
Résultat 2025 :	- 13.798,44 €
Excédent 2024 reporté sur 2025 :	52.632,87 €
Le résultat de clôture est excédentaire de :	38.834,43 €

Le Président,

  
Francis DAUGERON